

**Compte - Rendu du
Conseil des Études et de la Vie Universitaire
du Jeudi 8 décembre 2005**

LES MEMBRES ELUS :

Les présents :

Personnalités extérieures : Mme BOSSEAUX

Collège A : F. ALI MEHMETI, S. GOUAZE, T. GRYBA, F-X LEPOUTRE, O. STARZENSKI

Collège B : E. CHERRIER, P. GOUTIN, A. MENHAJ-RIVENQ, J. PILETTE, J-P ROUZE, G. WAXIN

Collège IATOSS : H. LOURENCO

Collège usagers : M. MIDOZ, L. SAKKILA, A. TRAUJLE, S. VANDENELSKEN

Excusés :

Personnalités extérieures : M. ROY

Collège A :

Collège B : J-Y DEBRUILLE

Collège IATOSS : P. BOUVAR, A. LEJEUNE

Absents :

Personnalités extérieures : M. CARPENTIER, M. VARLET

Collège A : J. ASSAAD, J-P FABRE, J. HERRERAS,

Collège B : T. DEMORY,

Collège IATOSS : R. CROCFER

Collège usagers : B.M. CHEGROUNI, A. DELMOTTE, Y. KHORSA, E. LLINARES, M. TISON, J. MOUNG, M. QUINVILLE, K. SEBAIHI,

Pouvoirs :

Collège A : F.X. LEPOUTRE (jusque 16 h) donné à T. GRYBA

Collège B : J-Y DEBRUILLE, J-P ROUZE (à compter de 16 h) donné à G. WAXIN

Collège IATOSS : P. BOUVAR, A. LEJEUNE donné à H. LOURENCO

Collège usagers : M. TISON donné à A. TRAUJLE

LES MEMBRES DE DROIT :

Présent :

Excusés : P. DULION Agent Comptable, F. DESPRES Secrétaire Général.

LES MEMBRES INVITES :

Les présents : O. SENECHAL, M. BLAISE, B. BLIN, B. BOUCHEZ, A. BONDUELLE, E. FLAMENT, M.E. GORDIEN, J. KALINSKI, B. LEMAY, F. MADEUF, M. OURAK, B. RADTKE

Excusés : W. PSONKA, M. TUGORES

Absents : C. BARBIEUX, L. BERNARD, J.P. BRICOUT, C. CAMION, D. COUTELLIER, M. DECHY, C. DELEBARRE, M. DESCARGUES-GRANT, S. MERVIEL, P. MILLOT, X. MOREAU, C.

Approbation des CR du CEVU des 9 juin 2005 et 4 novembre 2005 :

Les comptes-rendus des réunions du CEVU des 9 juin 2005 et 4 novembre 2005 sont soumis à l'avis des membres du Conseil pour adoption.

En ce qui concerne le compte-rendu du 9 juin, M. Ourak demande un éclaircissement quant à la phrase située page 3 "il n'est pas possible d'établir un Master Sport dans les universités françaises. Les spécialités relevant de la FSMS sont donc **rattachées à notre ISTV**". Il serait préférable d'indiquer "**rattachées au domaine Sciences et Technologies**".

M. Blin fait remarquer qu'il a été signalé comme absent au CEVU du 4 novembre alors qu'il n'y avait pas été invité. Monsieur BLIN sera signalé comme excusé.

Les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour :

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes :

Monsieur Sénéchal cède la parole à Monsieur Blaise, Vice-Président en charge de la Vie Etudiante et Universitaire.

Monsieur Blaise présente le document sur les orientations 2006 et déclare que le découpage en deux volets :

- volet initiatives étudiantes,
- volet aide individuelle à caractère social,

n'existera plus l'an prochain.

Actuellement, 90 % du budget du FSDIE sert à financer les projets des étudiants et 10 % va à l'aide sociale individuelle. Ce budget est alimenté par une participation de 10 € lors de l'inscription administrative de chaque étudiant.

L'an prochain, le CROUS gèrera directement les dossiers concernant l'aide sociale. Cependant, le Ministère a déclaré que le budget versé pour la vie étudiante à l'UVHC ne changera pas.

Monsieur Blaise passe ensuite à la présentation du Budget FSDIE.

55 000 € sont répartis comme tel :

- 45 000 € pour les projets des associations,
- 10 000 € pour aides aux élus.

L'agenda universitaire (réalisé par les étudiants du département TC) sera subventionné pour l'année universitaire 2006/2007 bien qu'étant un projet tutoré. En effet, il s'agit d'un outil essentiel pour l'ensemble des utilisateurs de l'UVHC. Cependant, l'élargissement du sponsoring devrait être envisagé.

Le "Val and Cie", quant à lui, verra son financement tomber à 1 000 €, avec une disparition totale de ce financement l'an prochain.

Une somme de 7 000 € est allouée au dispositif "auxiliaire de vie" pour les étudiants atteints d'un handicap et la formation professionnelle d'un emploi jeune dédié à cette tâche.

Monsieur Rouzé signale que l'agenda ainsi que le "Val and Cie" sont des projets pérennes et déjà sérieusement engagés. Pour cette raison, Monsieur Rouzé formule le souhait de garder un budget de 2 000 € pour le "Val and Cie".

Monsieur Blin précise que l'agenda universitaire et le "Val and Cie" sont deux projets différents. L'agenda étant une commande universitaire contrairement au Val and Cie. Il serait intéressant de proposer aux étudiants de TC de déposer une demande de subvention.

Monsieur Blaise ajoute qu'il y a beaucoup de projets tutorés et que l'équipe de direction de l'UVHC souhaite revoir rapidement les critères d'attribution du FSDIE. Monsieur Blin complète en signalant qu'il a été voté en CEVU et CA une directive précisant que les projets seraient admis uniquement s'ils ont une dimension supérieure au projet tutoré (type Marathon Shell).

Monsieur Rouzé répond qu'il faut être prudent et ne pas exclure automatiquement une action étudiante tutorée. Seule la dimension de l'action doit être prise en compte. Il serait mal venu de d'écarter la notion de projet tutoré (notion mise en place à l'IUT en 1991/1992 et existant également au sein de la FSMS, IAE et l'ENSIAME).

Monsieur Traullé signale que le Bulletin Officiel indique pourtant clairement que les projets tutorés ne peuvent être financés et que le débat ne se situe pas au niveau de l'UVHC.

Monsieur Blaise déclare qu'un "bureau étudiant" va être créé et que celui-ci aura pour vocation de répondre à toutes ces questions sur le fonctionnement du FSDIE. Il propose alors de passer au vote le budget 2006.

Avis favorable des membres du conseil à l'unanimité.

Monsieur Sénéchal propose que les conditions et le mode de fonctionnement du FSDIE soient repris et débattus dans le cadre du bureau étudiant et de la commission FSDIE, et soumis au vote d'un prochain CEVU.

Présentation de l'offre globale de formation :

Monsieur Sénéchal précise que l'offre de formation a déjà été soumise à l'avis du CEVU du 04 novembre dernier mais que cette offre a subi quelques modifications qu'il souhaite présenter aux membres du Conseil. La remontée des maquettes au Ministère concerne aussi bien les demandes d'habilitations que les demandes de réhabilitations des diplômes intermédiaires.

Un affinage de la présentation de l'offre de formation a été effectué. Dans un souci d'argumentation et d'explicitation de l'offre, l'UVHC présente l'offre selon trois grands objectifs fixés par le Ministère :

- Pertinence,
- Efficacité,
- Efficience.

La notion de parcours-compétences et par la même de métier doit s'imposer. De plus, l'UVHC se doit de fournir une offre de licences et masters pertinente, en cohérence avec les DUT et les diplômes d'ingénieurs de l'ENSIAME.

En ce qui concerne les Licences Professionnelles, 19 sont en demande de renouvellement et 5 en création.

Par rapport à l'offre présentée au CEVU du 04 novembre dernier, nous passons de :

- 15 mentions de Masters à 12 (concerne le domaine Sc. et Tech),

- 24 spécialités de Masters à 25,
- 7 cohabilitations à 5.

Monsieur Pilette signale une erreur dans le tableau récapitulatif de l'ancienne offre : certaines des options et spécialités comptabilisés à l'ISTV étaient en fait à la FSMS, la confusion venant du fait que les formations en sport font partie du domaine « sciences et technologies ». Monsieur Sénéchal procédera à la modification sur la base des arrêtés d'habilitation des formations.

Cette version, validée par le CA du 04 novembre 2005 n'avait pas pu être soumise au CEVU à la même date, le Conseil de l'ISTV ayant eu lieu quelques heures auparavant.

Les parcours n'entrant pas en compte dans la comptabilisation du Ministère, l'UVHC possède une liberté d'action tant qu'il existe une forte mutualisation en termes d'enseignement.

On procède ensuite à la présentation de l'offre, domaine par domaine.

Domaine Sciences et Technologies :

Le regroupement des formations étant très difficile, la présentation en "râteau" (moins de mentions, plus de spécialités) a été jugée plus cohérente par l'équipe pédagogique de l'ISTV.

Domaine Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines :

L'évolution de l'offre se situe sur la partie basse. La notion de « voie » étant développée au sein des parcours de la FLLASH, il a été décidé de qualifier ces « voies » de parcours pour améliorer la lisibilité.

Monsieur Sénéchal indique aussi que de manière générale, les IUP sont totalement intégrés dans l'offre de formation LMD.

La délivrance du titre d'Ingénieur-Maître a été autorisée par le Ministère de l'Education Nationale jusqu'en 2006. L'UVHC a fait la demande de dérogation jusqu'en 2007 afin de permettre la prise en compte de la cohorte d'étudiants engagés dans cette voie. Monsieur Sénéchal précise que cette dérogation ne sera accordée que si l'établissement prend l'engagement de n'en faire profiter que les étudiants inscrits en septembre 2004 en IUP.

Domaine Droit, Economie, Administration :

Pas d'évolution par rapport à la précédente présentation si ce n'est une modification des parcours "Sciences Eco" sur l'enseignement secondaire et le professorat des écoles. Monsieur Sénéchal signale que le Ministère procédera peut-être à un réajustement général pour les intitulés des parcours à vocation d'enseignement.

Monsieur Rouzé s'étonne de ne pas voir la notion de Gestion dans la présentation de l'offre de la FDEG. M. Sénéchal répond qu'il n'y a pas de corrélation entre domaine et composante et que selon ce principe, la gestion est positionnée dans le domaine des Sciences du Management.

La question quant à la séparation de la gestion (management) du droit et de l'économie est posée. Plusieurs arguments la défendent, d'autres s'y opposent, le Ministère tranchera.

Domaine Sciences du Management :

Aucune modification par rapport à la présentation du 04 novembre dernier.

Diplômes intermédiaires :

Monsieur Sénéchal présente ensuite les diplômes dits intermédiaires qui ont été soumis à une demande de renouvellement.

Deux modifications apparaissent :

- au niveau du DEUST "Productique du Bâtiment" : changement de l'intitulé pour « Bâtiment et construction », identique à l'intitulé de la licence professionnelle, et correspondant à un libellé national
- au niveau des DRT "Génie Mécanique, Energétique, Matériaux" et "Informatique, Electronique, Electrotechnique, Automatique", qui ne feront plus qu'un seul DRT.

M. Rouzé pose la question de l'existence des Diplômes d'Universités qui n'apparaissent pas dans cette nouvelle offre de formation mais qui perdurent au sein de l'UVHC. Les DU de l'IUT, à savoir les DU DICCC, DEMI et DEET sont des diplômes importants d'université à portée internationale, et qui sont en liaison directe avec le monde professionnel.

Monsieur Bouchez s'interroge sur la dénomination de "diplômes intermédiaires", dénomination qui jusqu'à présent, désignait les diplômes de type DEUG et Maîtrise dans le cadre du LMD.

Monsieur Sénéchal répond alors que le Ministère nomme ainsi tous les diplômes hors LMD. Ici, les diplômes de type DEUG et Maîtrise ne sont pas listés car leur habilitation est implicitement liée à celle de la Licence ou du Master correspondant; l'université restant libre de qualifier ces diplômes comme elle le souhaite (intitulé de la mention ou de la spécialité du diplôme principal, éventuellement d'un parcours).

Madame Lourenco s'interroge sur la pertinence du qualificatif Professionnel et Recherche au niveau des diplômes de Master.

Monsieur Sénéchal explique que la distinction se fera au niveau du parcours. Si cette finalité n'est pas précisée, le Master est de type Professionnel par défaut. Mais il faut savoir que cette distinction entre Pro et Recherche tend à disparaître.

Monsieur Ourak fait part, à ce sujet, de son regret de voir disparaître le titre d'Ingénieur-Maître au profit du Master. C'est pourquoi le supplément au diplôme doit absolument distinguer la notion de Pro et de Recherche.

Monsieur Vandenelsken déclare que de ces constatations découle l'importance de bien orienter l'étudiant qui risque de se perdre dans ces méandres.

Monsieur Sénéchal explique alors que l'orientation pourra se faire selon deux logiques :

- une logique « académique » : des domaines académiques se déclinent en mentions, puis en spécialités, au sein desquelles il sera possible de suivre différents parcours,
- une logique « professionnelle » : des thèmes regroupent des métiers, et l'étudiant aura à disposition différents parcours pour accéder à ces métiers,

Madame Menhaj-Rivenq demande quand les habilitations seront accréditées par le Ministère. Les premiers retours devraient avoir lieu fin mars 2006.

Le complément de l'offre de formation est ensuite soumis au vote.

Avis favorable des membres du conseil à l'unanimité.

Procédure de réorientation des étudiants dans le cadre de la nouvelle offre de formation :

Monsieur Blin a émis le souhait de soumettre cette procédure à l'avis des membres du Conseil. Il entame alors une présentation de la procédure de réorientation.

Le système de réorientation, issue de la circulaire Bayrou, permet à un étudiant (titulaire de diplômes français) de se réorienter à la fin du semestre 1.

A ce titre, 32 dossiers ont été instruits en 2004/2005.

M. Blin propose d'étendre le système aux semestres 2,3 et 4 et de donner, de plus, la possibilité à un étudiant inscrit en semestre 4 de Licence généraliste de se réorienter vers une Licence Professionnelle.

Ce nouveau système serait un atout important d'accompagnement de l'étudiant (passerelles).

- L'avis de la composante d'origine puis de la composante d'accueil avec éventuellement l'avis du Conseiller d'Orientation sera requis.
- Cette procédure étant limitée dans le temps, il sera important de respecter les calendriers communs d'examens.
- La décision finale de réorientation sera prise par le Vice-Président en charge des Formations et de la Pédagogie.
- La Scolarité sera sollicitée pour la partie administrative du changement.

Un modèle de dossier est ensuite présenté.

Un certain nombre de questions sont alors posées à savoir :

- quelle garantie aura l'étudiant quittant l'UVHC (M. Bouchez) ?
- est-ce que le Conseiller d'Orientation peut se substituer au responsable pédagogique pour donner l'avis sur la réorientation (dossier page 4. M. Waxin) ?

Sur ce dernier point, la réponse est non. Seul le responsable pédagogique donne l'avis. Celui du Conseiller d'Orientation n'est pas obligatoire. Il est alors suggéré de préciser "si besoin est" dans l'encadré en question.

Monsieur Sénéchal propose de faire connaître les éventuelles remarques à M. Blin et de vérifier les aspects juridiques de la procédure.

Le passage au vote est remis au prochain CEVU.

Conventions :

Une information sur la convention Franco-Belge est effectuée. Cette convention associe plusieurs établissements Belges et Français.

Monsieur Sénéchal présente ensuite une convention entre l'UVHC (et plus particulièrement la FDEG) et l'Université d'Artois où les deux parties s'engagent à harmoniser les enseignements de leurs Masters 1 en Droit en vue d'une possible co-habilitation en cours de contrat.

Des co-habilitations de ce type existent déjà ou sont en train de se créer avec l'UVHC et d'autres partenaires :

- Master Grand-Nord : avec l'Artois, Lille 2, ULCO et Picardie
- Mathématiques avec Lille 1 et ULCO
- Agroalimentaire avec l'Artois, Lille 1, Lille 2 et ULCO
- Audiovisuel avec Lille 3

Ce mouvement de partenariat est encouragé par le Ministère.

En raison de l'impossibilité de passer ce sujet au vote (quorum non atteint en fin de séance), l'approbation de ce point est reportée au prochain CEVU.

Nouvelles dispositions de mise en œuvre du calendrier des examens de la FLLASH :

Auparavant, M. Pilette a souhaité faire part d'un problème rencontré par la FSMS au sujet du calendrier d'examens voté en CA.

En effet, la multiplication des contrôles continus pose des difficultés dans sa composante et il informe le conseil que la FSMS va faire une demande écrite à la Présidence afin de pouvoir rallonger la période d'examens (actuellement du 01/12 au 31/01).

La FSMS a été la première composante à avoir appliqué ce nouveau règlement à la lettre et rencontre par conséquent de nombreux problèmes qui peuvent avoir une incidence directe sur les résultats des étudiants.

Monsieur Sénéchal répond qu'en plus d'un problème de mise en application d'une décision locale, un problème de cohérence des calendriers d'examens et de passerelles entre universités va apparaître. Par conséquent, les composantes qui ont des difficultés à appliquer ce calendrier doivent s'engager à mettre en place ce dernier pour la rentrée 2006. D'ici là, des dérogations pourront être établies au cas par cas, si la composante présente une demande motivée et recevable dans la limite de l'année universitaire 2005/2006.

En ce qui concerne la demande de dérogation de la FLLASH, M. Blin souhaite faire part des effets de cette décision sur l'établissement :

- Pénalisation des étudiants (empêchement à la mobilité),
- Difficultés pour ces derniers à s'intégrer dans une autre composante,
- Réorientation des étudiants trop tardive pour être entreprise.

Monsieur Sénéchal propose à M. Traullé de faire la synthèse des requêtes des étudiants afin d'organiser une réunion à la FLLASH. Le développement du contrôle continu pourrait être proposé.

Monsieur Vandenelsken explique les problèmes rencontrés par les étudiants de la FSMS qui cumulent cours et partiels en même temps. Il suggère alors un système de contrôle continu jusqu'au 1^{er} décembre puis des examens terminaux.

Monsieur Sénéchal demande aux étudiants élus de faire une proposition d'aménagements afin de les exposer aux composantes. Il s'agirait d'un document synthétique sur les problèmes et les suggestions apportées. Monsieur Sénéchal s'engage ainsi à se faire l'écho des étudiants.

Par ailleurs, M. Traullé revient sur la participation étudiante sur le campus et souhaite que tout soit mis en œuvre pour la dynamiser. A ce titre, il pourrait être envisagé une séance du CEVU portant sur "la Vie de l'Etudiant" exclusivement.

Monsieur Sénéchal précise que le pilotage bicéphale du CEVU par Monsieur Blaise et lui-même a pour objectif d'améliorer l'implication et la prise en compte des points de vue des étudiants dans la vie de l'établissement. Une séance du CEVU intégralement consacrée à la vie de l'étudiant est tout à fait envisageable et sera planifiée.

Conseil de Gestion de l'Institut Culturel de l'Université :

Rappel du rôle et la composition du conseil de gestion tel qu'il est défini dans les statuts de l'Institut Culturel. Conformément à la procédure statutaire, les candidatures (issues des membres élus des conseils centraux) doivent recueillir un avis favorable du Conseil d'Administration avant d'être définitivement retenu par le CEVU.

Doivent siéger :

- 2 enseignants,
- 2 IATOSS,
- 2 usagers.

En ce qui concerne les IATOSS, le nom de Madame Bouvar (SASU) a été proposé.

Madame la Présidente propose Monsieur Nys (Maître de Conférences en histoire de l'art) comme enseignant.

Mademoiselle Midoz (étudiante en IUP Sciences de Gestion) se propose pour siéger en tant qu'usager.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sénéchal lève la séance à 16 h 55.



Olivier SENECHAL
Vice-Président
chargé des formations
et de la pédagogie



Michel BLAISE
Vice-Président
Chargé de la Vie Etudiante
et Universitaire